

Par M.H.

CE QUE DÉFENDRE LES FELLAGAS VEUT DIRE : L'EXEMPLE D'HENRI COUPON

LU POUR VOUS



De l'avant-propos d'Henri Coupon, auteur de l'ouvrage intitulé « Avocat des fellagas », publié par les Editions de L'Harmattan, nous avons retenu quelques dates et quelques événements survenus, depuis son premier voyage en Algérie qui remonte à l'année de braise (1958) : la guerre de libération nationale. D'ailleurs, il insiste sur les difficultés rencontrées :

« J'ai longuement hésité avant de rassembler ces souvenirs. »

Puis, il se posait des questions telles que : « Aurai-ils un, intérêt? »

-Que représentent pour un lecteur d'aujourd'hui de vieux combats menés par une poignée d'avocats décidés à faire entendre la voix de la justice et le respect des droits de l'homme ?

-Et qui se soucie encore de la Guerre d'Algérie ? »

Par la suite, il nous renvoie au mobile de la reprise de son projet de rassembler les éléments de mémoire en ces termes :

« J'allais y renoncer en ce mois de mars 1998 puis je subis un véritable choc psychologique. Un parti extrémiste aux théories fascistes les plus éculées se voyait déclarer fréquentable par une partie importante de la classe politique. »

D'ailleurs, il justifie la relance du projet

pour rappeler et surtout faire valoir ce qu'il avait sur le cœur à dire et le rappeler à l'Histoire et la Mémoire d'un pays en lutte contre le colonialisme français :

« - 1944, le nazisme et le fascisme à terre, -la Gestapo et la SS vaincue, -les tribunaux d'exception, -les Sections Spéciales, oubliées et à jamais bannies... »

Où, il fallait rappeler que notre pays ne peut se protéger de la gangrène en invoquant uniquement les grandes heures de sa Révolution, la déclaration des Droits de l'Homme et la glorieuse libération de Paris. Dans le passé, durant les événements d'Algérie ? »

Puis dans son essai, il rappelle les caïds et les Bachagha, ces Algériens vêtus de burnous décorés de médailles pour les services rendus à la France. Il se rappelle du premier moment où l'avion avait atterri sur le sol algérien, encore sous l'occupation coloniale. Il voulait se mettre au contact avec la réalité qui le guettait, depuis son bureau d'avocat. Alors qu'il n'avait que 29 ans. Il écrit :

« J'y venais exercer mon métier d'avocat

avec pour seuls mais nombreux clients des fellagas en armes ou des politiques de la rébellion. Autant dire tout de suite que je n'étais pas le bienvenu. J'en éprouvais une certaine anxiété que les regards malveillants des fonctionnaires de la sécurité à la lecture de mes papiers d'identité ne firent rien pour dissiper. »

En parlant du grand Hôtel Aletti d'Alger et de sa belle terrasse, il voulait présenter les marqueurs de la vie socio-sociétale des Algériens, en lutte contre l'oppression des militaires français, soit résidents en Algérie ou appelés au service militaire, en pleine guerre.

« La terrasse de l'hôtel Aletti embaumait le jasmin. C'était une oasis de verdure, micocouliers, chèvre-feuille et vigne vierge, en plein milieu d'une ville en ébullition automobile permanente où le bâillonnement des klaxons n'avait pas encore acquis droit de cité. Installé devant un café turc servi par un garçon déguisé en arabe du temps de la conquête, j'éprouvais malgré ce qui m'attendait le curieux sentiment d'être en vacances. Une sensation que l'on n'éprouvait guère en allant plaider à Montluçon ou à Carpentras. »

Puis, son inquiétude le conduisit à décrire ses premiers moments à Alger, capitale de l'Algérie, colonisée depuis le 5 juillet 1830. Surement, il s'était posé plusieurs questions dont les marqueurs ont été relevés à partir de son témoignage :

« En me présentant à la réception je n'avais remarqué aucun intérêt particulier de la part des employés, tous musulmans, qui se préoccupèrent de mon installation. Peut-être le concierge insista-t-il quelque peu sur le "maître" qu'il me décerna dans un léger sourire mais ce n'était qu'une impression. »

J'avais reçu à ce sujet des recommandations très précises. Aucun contact ne devait être pris avec des gens se présentant comme des partisans de ceux que nous devions défendre, tout aussi bien avec des Européens libéraux que des musulmans. Ce n'était pas notre rôle. Nous venions plaider, un point c'est tout. »

Avant de décider de se déplacer à Alger, il a eu des recommandations par ses proches ; mais il avait sentiments pour

cette population devant la répression, et l'oppression des militaires français en Algérie :

« Pour être franc cette recommandation m'avait soulagé car si je partageais totalement l'opinion des tenants de la décolonisation j'avais encore en tête toute la panoplie des devoirs professionnels dont la distanciation nécessaire entre l'avocat et son client n'était pas le moindre ornement. Pour mes maîtres et les anciens qui m'avaient entouré jusque là c'était là une condition de la considération des magistrats et le ciment de cette connivence organisée qui rendait harmonieux nos rapports avec eux et se montrait assez souvent fructueuse pour nos clients. C'est ce que proclamaient les robes très décorées de resplendissants bâtonniers. Je n'étais qu'un tout jeune avocat et je n'avais encore rien vu. »

Venu d'Avignon, Henri Coupon est arrivé à Alger pour défendre des musulmans algériens

Il confirme avoir lu le livre d'Henri Alleg, intitulé « La Question », période de disparition de Maurice Audin, tout en rappelant les hordes des tortionnaires tels que

-Massu,

-Bigéard.

En insistant sur la question des pouvoirs confiés à ces tortionnaires par Guy Mollet et Lacoste, il rapporte son témoignage :

« Pour ma part, j'avais eu l'occasion de relever la trace de violences policières sur mes clients algériens de métropole. Il s'agissait de bleus, d'hématomes, de plaies aux poignets, de cuirs chevelus mis à mal. Elles avaient donné lieu à des expertises, à des plaintes avec constitution de partie civile déposées sans résultat contre la police ou la gendarmerie mais jamais, au grand jamais, je n'avais ressenti un pareil dégoût. »

Il s'agit, en effet, d'une dénonciation par l'auteur de « Avocat des fellagas ». Pour cette raison qu'il voulait parler de ce qui suit :

« Je savais déjà qu'en Algérie les tribunaux militaires siégeaient pratiquement toujours à huis clos. C'était contraire à la loi qui ne prévoit de recourir à cette mesure que dans les cas exceptionnels mais par un détournement hypocrite du fameux pouvoir dis-

crétionnaire du président, il en était le plus souvent ainsi. Dès l'ouverture des débats, le commissaire du gouvernement réclamait le huis clos en invoquant le trouble à l'ordre public que les débats pourraient susciter et l'autre, bon compère, le prononçait. C'était bannir la presse et faire cuire le rata souvent infâme de la justice colonialiste à l'abri des regards et des commentaires. L'exception était devenue la règle. En l'absence de tout représentant de l'information écrite ou orale (...), il n'y avait ce jour-là aucun risque de cet ordre. »

Conscient du problème de l'Algérie en guerre, l'auteur nous fait savoir, sous la forme d'un écrit témoignage dont nous empruntons cet extrait :

« J'avais mes obligations à l'égard de mes clients mais je n'étais pas (ou plutôt je n'étais plus) un défenseur ordinaire, j'étais l'avocat d'une entité politique révolutionnaire, un militant chargé non seulement de défendre un individu mais de démontrer l'injustice et les excès inadmissibles d'une répression... Sacrifier les uns pour éviter à d'autres de subir le même sort ? »

Dans son livre, il rappelle le cas du cafetier en ces termes :

« Le cafetier et les épiciers furent introduits et prirent place entre les gendarmes d'escorte sur un banc devant la table où le greffier m'avait installé. A ma surprise, ils n'étaient pas ceux que j'avais rencontrés quelques heures plus tôt. Rasés de frais, ils avaient passé de nouveaux vêtements que le capitaine Raoul avait dû réclamer à leurs épouses. Ils étaient devenus des accusés très cleans comme on dit aujourd'hui. On allait les condamner à mort, pour le cafetier artificier c'était presque une évidence, mais les apparences seraient sauves. Les mains des juges pourraient être douteuses mais les condamnés seraient propres sur eux. »

Puis, il donne des précisions relatives aux accusations telles que :

« Lecture de l'acte d'accusation par le greffier, interrogatoire d'identité, renseignements personnels,

tout cela fut expédié, puis le président en vint aux faits avec le témoignage de deux des marsouins rescapés qui, moins affamés que leurs malheureux compagnons, étaient restés à l'extérieur, loin du cageot infernal. »

Pour un autre cas, l'auteur rapporte les faits suivants :

« Je dois à la vérité de dire qu'il fut bon, parfois même émouvant lorsqu'il évoqua la personnalité des trois victimes, trois jeunes hommes de la métropole venus mourir en Algérie sous l'uniforme de la France. Je le regrettais sans doute plus que moi, moi, j'étais certain qu'ils étaient morts pour rien. L'avenir nous départagea quelques années plus tard. »

La question l'intriguait jusqu'à aller fournir des éléments relatifs au comportement de certaines personnes dont le président.

« Le président suivait vaguement mes propos mais je devinais une certaine forme d'intérêt dans le regard de certains des juges militaires dont ce devait être le premier contact avec l'expression judiciaire. Le ciel vint m'aider en faisant s'agiter sur son siège le commissaire du gouvernement à qui il était sans doute difficile de voir impunément comparer son Centre de Renseignement et d'Action aux officines nazies. Ses gestes saccadés, sa réprobation ostensible et les regards jetés vers le magistrat dont il espérait sans doute une intervention à mon encontre, me poussèrent à continuer sur ce thème. »

L'auteur a été touché par le comportement d'un Algérien, un petit enfant qui pourrait être, aujourd'hui, un cadre de la Nation. Il est important de rapporter les faits tels qu'ils sont rapportés.

« Il y a ensuite le geste d'un enfant, un petit musulman, qui s'approcha de moi alors que tout un groupe m'entraînait vers un café maure situé de l'autre côté de la place. Il fendit cette petite foule courageuse - car un Algérien devait l'être pour féliciter ouvertement un avocat du FLN - et, prenant ma main, y déposa un modeste billet de 10 francs puis s'enfuit... »

Puis, il ajoute quelques phrases pour nous rapprocher, de près, à un autre fait qui

pourrait être fatal, bien que convaincu, l'auteur insiste sur le fait :

« Enfin, lorsque, attablé devant un thé à la menthe en compagnie de mes deux aviateurs, un homme, un Européen, s'approcha et exprima son désir de me dire un mot. Grand, strictement vêtu pour la saison et le lieu, lunettes et petite barbe bien peignée, que me voulait-il? J'éprouvai une méfiance instinctive qu'il dissipa en se présentant. Il était le juge de paix (...) et venait d'assister aux débats. Il désirait me parler seul. Je me levai et le rejoignis. »

La discussion avec un interlocuteur prit plus d'ampleur jusqu'à aller aboutir à une invitation :

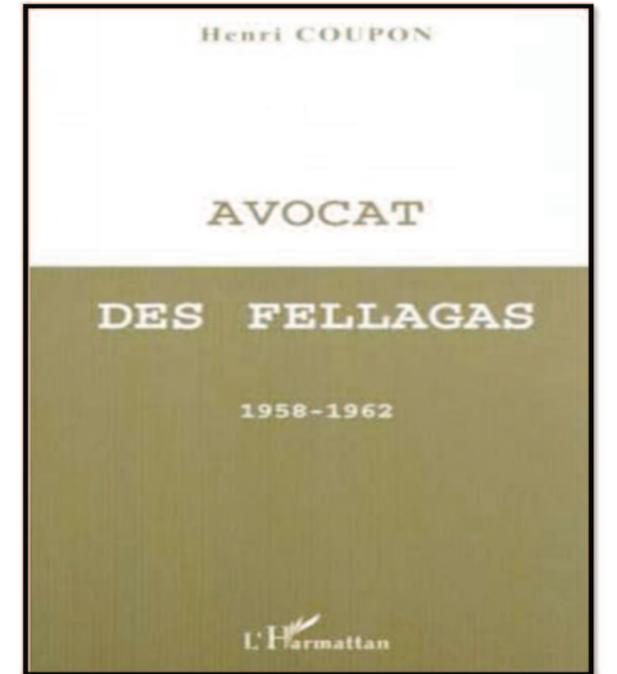
« Ma femme et moi seront très heureux de vous accueillir. C'était prononcé d'un ton sans réplique qui s'accommodait mal des termes somme toute assez banale entre réalisait ce qu'elle signifiait. »

Pour l'auteur, avocat de profession, se contenta de rappeler qu'il avait profité de cette rencontre. D'ailleurs, il le dit ouvertement :

« Je ne sais lequel de nous deux fut le plus satisfait de ce repas pris en commun dans la villa de fonction du magistrat. Pour ma part, je fis le plein de renseignements sur les horreurs de la répression dans cette enclave que constituait (cette localité) toute acquise au FLN. »

Convaincu de sa mission en Algérie, l'avocat prit le courage d'accepter l'invitation en cette période de braise en Algérie et surtout celle de l'acharnement des militaires sur les militants du FLN :

« De son côté, le petit juge nommé (...) deux ans plus tôt y trouva après quelques réticences l'occasion de s'épancher. Il le fit longuement. Avec l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle l'année précédente, il avait espéré que ces abominations, cesseraient. Il n'en avait rien été et tout avait continué. Il avait bien essayé d'intervenir en adressant des rapports au Parquet Général de (...) mais pour toute réponse on lui avait fait savoir par téléphone qu'il n'avait pas à se mêler des opérations menées par les militaires... »



Puis, il mit en avant la communication, l'échange et le partage entre les membres du collectif des avocats du FLN.

« Il est vrai qu'en mon absence les consignes avaient été passées par l'un des avocats du collectif dont j'allais faire bientôt la connaissance, Yves Mathieu, venu en Avignon rendre visite à Mostéfa, le responsable FLN de la maison d'arrêt. J'avais trouvé à mon retour deux douzaines de lettres de désignation toutes de la même écriture et datées du même jour... suppose que les avocats qui assureraient auparavant la défense de mes aimables correspondants avaient du coup été déconstitués. »

Il a été mis en garde vis-à-vis des contacts avec des messalistes, bien que Messali Hadj (de son vrai prénom Hadji) soit le père du nationalisme algérien. D'ailleurs, il avait rencontré Maître Yves Dechezelle, défenseur de Messali Hadj (1898-1974) et qui l'aurait acquitté, lors d'un des procès.

Dans son livre, il évoque le nom des djou-noud de l'ALN et des militants du FLN que l'Histoire et la Mémoire se remémore à chaque anniversaire des événements et des faits d'armes que le passé ne oublie. Il avait rendu visite à des condamnés à mort. Il

évoque, également, « les porteurs de valises », sans oublier de citer quelques-uns du collectif des avocats du FLN.

Par ailleurs, l'auteur rapporte :

« Bendimérad m'avait demandé de plaider à ses côtés une affaire audiençée devant le tribunal correctionnel d'Annecy. Je crois me souvenir qu'il s'agissait de trois militants venus à la Sonacotra locale rappeler à l'ordre quelques-uns de leurs compatriotes réticents au paiement de l'impôt révolutionnaire. C'était banal et l'invitation de Bendi n'avait sans doute pour but que de prolonger les rapports d'amitié que son séjour chez moi avait fait naître. »

Dans son récit, il rappelle la ville d'Oran et d'autres localités algériennes, des noms en utilisant des initiales, des militants de l'ALN. Pour terminer, il dit :

« Menacé, je le fus encore plusieurs fois, par téléphone mais ce n'était qu'injures, et par lettres très explicites. Peut-être n'aurais-je pas réagi si le hasard ne m'avait offert une rencontre assez particulière et très révélatrice des comportements de l'époque. L'homme que je rencontrais était juge-délégué. »